

Session Plénière du 17 Décembre 2020

Rapport N° 20.04.09 Convention TER

Intervention de Gilles GODEFROY

Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord une remarque préliminaire : Je trouve curieux que pour une Région comme la nôtre, qui veut mettre la priorité sur les transports en commun, mette dans ses archives la convention TER, mais qu'on n'y retrouve pas les annexes. Peut-être trouvez-vous que nous n'en avons pas besoin, ou, au pire, que cela ne nous regarde pas.

Heureusement nous les avons, ce qui nous a permis de comprendre ce que vous entendiez par le mot « comptage » et on s'aperçoit que votre but est de compter 90 % des trains pour vérifier les chiffres de respect des horaires, de l'annulation des trains et même des fraudes.

On ne peut gouverner un organisme en ne connaissant que 90 % des résultats et on peut se demander ce que contiennent les 10 % restants ? Est-ce le pur hasard qui est maître du jeu ou n'ont-ils pas été « choisis » pour cacher le pire ? Qui fait le choix de vérifier tel ou tel train, telle ligne ?

D'après ce que j'ai compris c'est la SNCF qui est juge et partie. Je n'ai vu nulle part l'intervention d'un organisme indépendant ou même dépendant de la Région.

Voici donc les chiffres avoués, par la SNCF, donc :

- Presque 7 % des trains ont été supprimés pour une amende d'environ 3 M€
- 7 % des trains ont un retard entre 5 et 30 min et il n'y a pas d'amende car vous trouvez cela normal -- on croit rêver !
- Pour les TETR on arrive au chiffre phénoménal de 17,4 % alors que vous acceptez le même chiffre de 16 % pour les retard compris entre 5 et 30 min
- Presque 2 % pour les retards de plus de 30 mn – on ne connaît pas le maximum autorisé ! Plus de 30 min, jusqu'à combien d'heures, on ne sait pas !

Vu le montant des amendes, le transporteur aurait bien tort de se gêner !

Ceci montre un très grand mépris de l'utilisateur, de la part de l'Etat d'abord et ensuite de la Région qui accepte ces diktats.

Qui (?) dans les hautes sphères comprend qu'un usager qui arrive plusieurs fois par mois en retard, risque ni plus ni moins que son emploi ? Dans la crise économique et le chômage qui va suivre, certains accepteront – et encore – de perdre leur travail pour cause de Covid, mais sûrement pas à cause de leur moyen de transport !

Qu'on ne me dise pas que de faire partir et arriver les trains à l'heure est une tâche impossible ! Personnellement j'ai habité 20 ans au Japon et là-bas on s'excuse quand il y a une minute de retard – c'est du vécu ! Ce n'est pas la technologie qui est en cause, mais l'organisation du travail et le respect d'autrui.

Le système ferroviaire français, fut à une époque, la fierté de la France. Aujourd'hui, il en est devenu la honte. **Honte à cause de ses retards, de la dégradation de son réseau secondaire et de ses trajets du quotidien qui, il faut le dire - seraient voués à disparaître si la Région n'était pas là pour les financer pendant que l'Etat mise sur le tout TGV !**



Une collectivité rigoureuse comme la nôtre se doit d'exiger de l'État des compensations exemplaires : c'est la base d'une convention. C'est pourquoi la Région Centre-Val de Loire doit imposer des pénalités à la hauteur et exercer elle-même les contrôles nécessaires au respect de la qualité du service... et des paiements dus.

Je vous remercie.

